

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix N° 46/2016

Le **08/12/2016 à 10 Heures**, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI-Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de prix N° 46/2016, pour l'achat de **meublier de bureau au profit du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI-Oujda, reparti en trois (3) lots :**

N°/Lot	Objet
01	Mobilier de bureau type I
02	Mobilier de bureau type II
03	Mobilier de bureau type III

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service de la programmation et de la commande publique, il peut également être téléchargé à partir du site des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

N°/Lot	Caution en chiffre (DH)	Caution en lettre (DH)
01	6000,00	Six mille
02	4600,00	Quatre mille six cents

L'estimation des coûts est fixée à la somme de : **Sept cent cinquante-deux mille sept cent Dirhams Toute Taxe Comprises (752.700,00 DH TTC) ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés du Centre Hospitalo-universitaire MOHAMMED VI-Oujda du 08 Septembre 2015.**

Les concurrents peuvent :

- ❖ Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité à l'adresse : BP 4806 Oujda Universitaire 60049 Oujda-Maroc
- ❖ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service de la programmation et de la commande publique de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI-Oujda.
- ❖ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au service de la programmation et de la commande publique, à la direction du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI-Oujda avant le **mercredi 07/12/2016 à 15 Heures au plus tard.**

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.**